

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0301

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Direction Commande publique –
Ingénierie du Bâtiment
Service Marchés publics
Tél : 04 34 24 70 79
Réf : 2026-MM-LES BLACOUS

Objet : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de la crèche « Les Blacous » située sur la commune de Saint-Privat-des-Vieux (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - signature du marché et tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses dispositions de l'article L. 2122-7,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché à procédure adaptée pour des travaux à la crèche « Les Blacous » située sur la commune de Saint-Privat-des-Vieux conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant que le présent marché est alloué conformément aux articles L2113-10 et R2113-1 du Code de la commande publique,

lots	désignation
1	électricité
2	climatisation
3	faux-plafonds

Considérant que ces travaux relèvent des familles de la nomenclature interne suivantes :

Lots	Objet principal	Libellé objet principal
1	B 036	travaux d'installation électriques
2	B 053	travaux d'installation de matériels de climatisation
3	B 072	mise en place de plafonds suspendus

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 7 mai 2026 sur la plateforme de dématérialisation « achat public » et sur le BOAMP,

Considérant la date limite de réception des offres fixée initialement au 3 juin 2026 à 12h, puis reportée au 8 juin 2026 à 12h, suite à la présence d'erreurs dans un document,

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1 - coût des travaux le prix sera noté sur 60 selon la formule suivante : $60 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix de l'offre})$	65.0
2 - valeur technique appréciée au regard du mémoire technique	35.0
identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché : détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expériences des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation.	20.0
moyens matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux	15.0

Considérant la proposition et le classement de chacune des sociétés concernant les prestations citées en objet (Cf. tableau d'analyse des offres annexé),

Considérant qu'au titre du lot 1, trois opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL COLLANGELEC représentée par M. Christophe ILARDO en qualité de gérant - 66 rue des Accordeurs - 30340 Méjannes-les-Alès,
- SAS ETS AGNIEL représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- EURL SABRAN représentée par M. Nicolas SABRAN en qualité de gérant - 1 chemin des Caves - 30340 Saint-Privat-des-Vieux,

Considérant qu'au titre du lot 2, trois opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL COLLANGELEC représentée par M. Christophe ILARDO en qualité de gérant - 66 rue des Accordeurs - 30340 Méjannes-les-Alès,
- SAS ETS AGNIEL représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- CLIMATER MAINTENANCE MEDITERRANEE représentée par M. Samir SAHNOUNE en qualité de directeur général - 145 rue de la Marbrerie - multi parc du Salaison - 34740 Vendargues,

Considérant qu'au titre du lot 3, cinq opérateurs économiques a remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SAS SANTOS ET FILS représentée par M. Christophe SANTOS en qualité de gérant - 43 boulevard du 8 Mai 1945 - 30110 La Grand'Combe,
- MATEU ET FILS représentée par M. Thierry MATEU en qualité de président - 72 rue de la Garrigotte - 30320 Marguerittes,
- SASU MONLEAU ISOLATION représentée par M. Michael MONLEAU en qualité de président - 1950 avenue du Maréchal Juin - 30900 Nîmes,
- SARL RECOLOR représentée par M. Éric SAGE en qualité de gérant - route de Montpellier 2152 avenue Jean-Moulin - 30380 Saint-Christol-les-Alès,
- SARL TRESQUOISE ISOLATION représentée par M. Raymond LACROIX en qualité de gérant - Quartier Saint-Martin - 30330 Tresques,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis l'ensemble des candidatures des opérateurs classés premiers,

Considérant la proposition et le classement définitif de chacune des sociétés tels qu'annexés à la présente décision,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- Est retenue au titre du lot 1 : électricité, la EURL SABRAN représentée par M. Nicolas SABRAN en qualité de gérant - 1 chemin des Caves - 30340 Saint-Privat-des-Vieux pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 9 020 € (neuf mille vingt euros hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 2 : climatisation, la SAS ETS AGNIEL représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 92 404 € (quatre vingt douze mille quatre cent quatre euros hors taxes),
- Est retenue au titre du lot 3 : faux-plafonds, la SARL TRESQUOISE ISOLATION représentée par M. Raymond LACROIX en qualité de gérant - quartier Saint-Martin - 30330 Tresques pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 9 732 € (neuf mille sept cent trente deux euros hors taxes).

ARTICLE 2 :

Le délai global prévu pour l'exécution des travaux tous lots confondus est de 4 semaines. L'exécution des travaux débute, pour chaque lot, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 10 JUIL, 2026

Le président

Christophe RIVENQ

